

ECOLE LOUIS PERGAUD MALISSARD

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ECOLE N°2

Membres présents : M. Gihlard représentant de la mairie, Mmes, Esposito, Vernet, Bregaud, Meysonnat, Vantard, M. Callonego (parents d'élèves), Mmes Douaillat, Pierre, Rousset, Charoze, Robinet, M Avellan, Pierre (enseignants), M. Jamond DDEN, .

Membres excusés : M. Pelat, Maire de Malissard, M. Ferraioli, Inspecteur de l'Education Nationale, Mmes Laurent, Aubert (parent d'élèves) et Aubier-Moraillon (enseignante), M. Godard (enseignant).

Les points suivants inscrits à l'ordre du jour, ont été successivement abordés :

- 1- Subventions mairie 2016
- 2- Informatique
- 3- TAP et CLSH
- 4- Travaux
- 5- Sécurité

1- Subventions mairie 2016 :

Le budget école 2016 sera voté prochainement et à ce moment là nous connaissons d'une part les crédits alloués à l'école pour les fournitures et les transports scolaires et d'autre part si « l'opération calculatrice » est reconduite pour les CM2.

Les enseignants demandent également à la mairie de se positionner sur le financement d'une éventuelle classe découverte pour l'année scolaire 2016-2017 sachant qu'il n'y aura plus d'aides du conseil général. Ils aimeraient avoir une réponse au plus tard pour le prochain conseil d'école.

2- Informatique :

Depuis le 1 janvier 2016, l'informatisation des écoles est devenue une compétence agglo en ce qui concerne la maintenance et les investissements. Les écoles qui désirent obtenir du matériel doivent élaborer un projet qui sera étudié par une commission.

Pour l'instant sont exclus de la compétence agglo : les abonnements et la maintenance des box ADSL déployées dans les écoles, les moyens d'impression, le câblage des locaux.

M. PIERRE rappelle que la connexion internet est lente et souvent déficiente sur l'école. M. GILHARD précise que la ligne est sous surveillance par Orange depuis novembre 2015. La municipalité est dans l'attente d'une solution technique proposée par l'opérateur.

De même les enseignants aimeraient disposer d'une connexion internet fiable dans leur classe.

3- TAP et CLSH :

L'installation d'une boîte aux lettres à proximité du portail de l'école est à nouveau demandée pour que les parents puissent déposer les fiches d'inscription.

Pour limiter les erreurs dues aux modifications de dernières minutes dans les inscriptions cantine et TAP's, il a été décidé en accord avec le CLSH qu'à partir de la rentrée des vacances de février :

- Les animateurs viendront chercher dans les 3 classes de cycle 2 les enfants inscrits à la cantine.
- Le soir, les enfants inscrits au TAP's seront conduits par chaque enseignant dans la cour à l'endroit où habituellement ils se mettent en rang. Là, ils seront pris en charge par un animateur.

Les enseignants estiment que les activités périscolaires proposées aux enfants sont beaucoup trop bruyantes. Des études montrent que l'exposition d'un enfant à des volumes sonores trop élevés est source de stress, d'excitation, de fatigue. Cela peut aussi perturber le sommeil, donner des cauchemars... Sur le plan auditif, le bruit à force d'être répété peut entraîner une perte de l'audition généralement définitive.

4- Travaux :

La réfection de la toiture aura bien lieu cette année. L'étanchéité va être entièrement refaite.

Demande de travaux à effectuer :

- Menuiseries des 4 classes du bas.
- Roto binage du jardin.
- Préparation du sautoir pour la rentrée des vacances de février.
- Les enseignants demandent de pouvoir disposer des clés de la salle des fêtes et de la salle de danse.
- Balayage plus fréquent de la cour de récréation pour éviter les chutes dues aux gravillons
- Installation d'une cuisinière électrique.
- Ménage plus important dans les classes pendant les vacances. (M. GILHARD précise que cela sera difficile car actuellement il y a des problèmes de personnel).
- Installation d'un distributeur de savon dans les WC des maitres sous le préau.
- Une liste de petits travaux sera donnée aux services techniques pour les vacances.

Les enseignants tiennent à remercier les services techniques pour l'installation de la salle à l'occasion de la soirée magie.

5- Sécurité :

- Un rappel est fait aux parents pour qu'ils soient à l'heure lorsqu'ils viennent chercher leurs enfants à la sortie des classes. En effet en application des dispositions de l'article D321-12 du code de l'éducation : *la sortie des élèves s'effectue sous la surveillance d'un enseignant dans les limites de l'enceinte scolaire. Au-delà de l'enceinte des locaux scolaires, les parents assument la responsabilité de leur enfant selon les modalités qu'ils choisissent.*
- Suite aux attentats du 13 novembre, conformément aux directives, nous avons réalisés un second exercice d'évacuation et un exercice de confinement. A chaque fois tout s'est bien passé. Les enfants distinguent parfaitement les 2 types d'exercices. De même le PPMS a été réactualisé avec l'ajout du risque attentat ou intrusion extérieure.
- A cause d'une réunion exceptionnelle, le 21 janvier les cours de karaté ont été déplacés dans la salle de motricité de l'école. A cette occasion, les enseignants ont été surpris de constater que les clés du professeur de karaté ouvraient aussi l'école. De plus lorsque la salle de motricité est utilisée, il est rappelé que les participants doivent rentrer par la porte de derrière et non par la porte d'entrée de l'école. Cela évite que l'on se retrouve avec des parents et des enfants que l'on ne connaît pas à l'intérieur des locaux scolaires.
- Pour information : Puisque l'état d'urgence a été prolongé, la policière municipale va continuer à être à l'entrée de l'école le matin pour les enfants qui fréquentent le périscolaire.

Prochain conseil d'école : le mardi 31 mai à 18 heures

Le directeur



Le représentant des parents d'élèves

